



SAS BFI - INCENDIES



CHEF DE SERVICE SSIAP 3

Module Complémentaire « DUT »

Suivant annexe IV de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié le 30 décembre 2010

Prérequis et Public visé :

Titulaire d'un DUT hygiène et sécurité environnement option : "protection des populations - sécurité civile" conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 2005 et désirant pouvoir exercer l'activité de chef de service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes.

Etre titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans OU être titulaire d'un CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité o Pouvoir justifier de 3 ans d'expérience de la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie (attesté par l'employeur ou le contrat de travail) ou être titulaire d'un diplôme de niveau 4 o Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

Objectifs de la formation :

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable : - de diriger une équipe d'agents de sécurité incendie, - de manager un service de sécurité, - de conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie, - de participer à la gestion des risques quotidiens et lors de travaux, - d'assurer la correspondance avec les commissions de sécurité, - d'effectuer le suivi budgétaire du service et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien.. Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP3 par équivalence délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Contenus de la formation :

Feu, conséquences et mise en œuvre de moyens d'extinction
Exercices pratiques d'extinction (extincteurs et RIA)
Management de l'équipe de sécurité
Gestion et organisation du personnel et des moyens du service
Notions de droit civil et droit pénal
Budget du service sécurité
Réalisation des budgets
Achats
Gestion des contrats de maintenance et des installations de sécurité



Compétence du formateur et Pédagogie :

Formateur S.S.I.A.P 3 ayant une pratique régulière des prescriptions légales de sécurité.
Présentiel obligatoire

Evaluation :

Contrôle par questionnaire à choix multiples en fin de formation.

Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 12 stagiaires maximum.

Lieu de la formation : Dans vos locaux

Moyens pédagogiques : Salle de formation équipée, cours sur vidéo projecteur, supports pédagogiques papier, Documentations spécifiques Matériels informatiques dont logiciel adapté à la création d'un planning (tableur) Matériels spécifiques (liste non exhaustive) : Plans, règlement de sécurité dans les ERP. Extincteurs, Robinet d'incendie armé, etc.

Durée de la formation : 24h00 3 Jours (Théorie-Pratique-Test) 08h00-12h00 / 13h00-17h00

Tarifs sur Demande

Recyclage :

Tous les 3 ans

Attribution finale :

Attribution du **Diplôme SSIAP 3** par équivalence

SSIAP 3



VERSION P-MCDUSI3 -15/03/2021